

Dès 2011, le projet de nouvel aéroport à Notre Dame des Landes est identifié comme un **grand projet inutile (GPI)**, face à d'autres besoins essentiels à satisfaire, dans le domaine de la santé, de l'éducation ou du logement.

En 2012, le 2^{ème} Forum européen a lieu à Notre-Dame-des-Landes : les GPI deviennent **GPII** (Imposés aux populations). Le terme GPII entre alors dans les médias et les discours.

Il existe de nombreux GPII dans le monde. Leurs caractéristiques sont maintenant bien identifiées. Ce sont des projets :

- **pharaoniques** (dans la logique du toujours plus grand, plus gros, plus vite, plus centralisateur) ;
- **destructeurs** de terres agricoles, de cadres et de modes de vie ;
- **sources de profits juteux** pour les grosses entreprises, qui sont bénéficiaires de leur construction et de leur gestion pour des décennies ;
- **basés sur des mensonges** : sur les besoins, sur les projets eux-mêmes, sur les coûts et les financements, sur d'éventuelles compensations environnementales, sur les retombées économiques et en termes d'emploi ; censés ramener la croissance, ils creusent les dettes, plombent les finances publiques.

Leur contestation entraîne une **répression particulièrement féroce**. Rémi Fraisse, jeune naturaliste a été tué à Sivens en 2014 par les forces dites de l'ordre.

En mars 2013, au Forum Social Mondial de Tunis, **une charte sur les GPII** est adoptée¹.

Les citoyens doivent étudier les projets et se prononcer sur leur pertinence. Le partage de nos expériences nous démontre la nécessité de lutter contre les GPII **le plus en amont possible** : ce sont des colosses aux pieds d'argile, dès lors qu'ils sont démasqués. Leur symbole est désormais l'éléphant blanc.



La mise en réseau de collectifs de lutte en France et en Europe permet l'échange d'expériences, le travail commun et a déjà porté ses fruits. Voir par exemple la plate-forme proposées par 12 mouvements d'opposition aux GPII français².

Une plainte a été déposée par plusieurs collectifs européens de lutte contre des GPII auprès du TRIBUNAL PERMANENT DES PEUPLES à Turin. C'est un tribunal, d'opinion et non de pouvoir, héritier du Tribunal Russel contre les crimes de Guerre au Vietnam. Après une enquête de plus d'un an, il a rendu le 8 novembre 2015 une sentence³ dans laquelle :

- **Il reconnaît**, parmi les droits fondamentaux des individus et des peuples, **le droit de participer aux procédures de délibération** relatives aux [grands] projets (*en référence à la convention d'Aarhus*). Ce droit, en plus d'être l'expression du droit des individus et des peuples à prendre part à la direction des affaires publiques – tel qu'établi dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art. 21) et dans le Pacte relatif aux Droits civils et politiques (art. 25) – sert les principes de la démocratie et de la souveraineté populaire et garantit le respect effectif des autres Droits de l'Homme, y compris le droit à l'environnement et à des conditions de vie conformes à la dignité humaine des individus et des communautés locales concernées par les projets...
- **Il demande aux institutions européennes compétentes**, Commission européenne et Commission des pétitions du Parlement européen, d'examiner avec tout le sérieux nécessaire et d'un œil critique les projets présentés par les entreprises concessionnaires et les États, en prenant en considération l'intérêt réel des communautés touchées et des populations en général...
- **Il recommande aux gouvernements** de n'envisager la réalisation des grands projets qu'au terme de procédures techniques **participatives sérieuses et efficaces qui démontrent la réelle nécessité** du projet ...
- **Sur le cas de NDL**, il recommande à l'État français, de présenter une étude documentée sur **l'opportunité et la nécessité du projet**, ses conséquences sociales, économiques, écologiques, et de **suspendre la réalisation** du projet...

Peuvent être identifiés GPII, rien qu'en France : Centrale nucléaire EPR de Flamanville (et sa ligne à Très Haute Tension) ; Centre d'enfouissement de déchets nucléaires de Bure ; Liaison ferroviaire transalpine Lyon Turin ; Ligne LGV Bordeaux Toulouse ; Ligne LGV Bordeaux Espagne ; Europa City (Gonesse - 95) ; Stade des Lumières dit OL Land à Décines (69) ; Center Parc de Roybon ; Nouvelle Route du Littoral (La Réunion).

La liste est non exhaustive, et s'allonge chaque semaine : des projets industriels plus petits que ceux de grosses infrastructures (ferme-usine des mille vaches...) mais dans la même désastreuse logique, s'y ajoutent désormais.

Des victoires sont possibles : la DUP de la liaison LGV Limoges Poitiers a été annulée par le Conseil d'Etat en avril 2016.

¹ <http://forum-gpii-2012-ndl.blogspot.fr/search/label/Forum%20Mondial%20Social>

² http://www.acipa-ndl.fr/images/PDF/Divers/2015/Plateforme-finale_GPII_2015-03-16.pdf

³ <http://controsservatoriovalsusa.org/tribunale-permanente-dei-popoli/5-8-novembre-2015-sessione-conclusiva>